

COMMUNE DE SAINT-LACTENCIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 2023 – 33

en date du 18/09/2023 portant sur l'enquête publique relative à la demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien sur les communes de SAINT-LACTENCIN et de VILLEDIEU-SUR-INDRE

Nombre de membres	10
Présents	08
Représenté(s)	01
Votants	09
Exprimés	09
Pour	00
Contre	09

L'an deux mil vingt-trois, le dix-huit septembre à 19 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique au lieu ordinaire, sous la présidence de Monsieur Thierry LOGIE, Maire de SAINT-LACTENCIN

Etaient présents : MM. Thierry LOGIE, Francis SEGUIN, Pierre CHARON, Cédric VERDON, Mes Séverine CHAUVIN, Halima FERRARESE, Sandrine SEGUIN et Marie-Laure BRIZIOU.

Absent(s) : M. Julien BOCHE

Représenté(s) : Mme Sylvie OBOUH FEGUE a donné pouvoir à Mme Halima FERRARESE.

Convocation en date du 12 septembre 2023.

Monsieur Francis SEGUIN a été élu(e) secrétaire de séance.

Monsieur le Maire précise que, selon les dispositions de l'article L.2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au conflit d'intérêt, si l'un ou l'autre des membres du Conseil Municipal de SAINT-LACTENCIN devait avoir un intérêt dans ce dossier il ne pourra pas prendre part aux débats et ne pourra pas délibérer sur cette demande d'autorisation.

Vu l'arrêté préfectoral n° 36-2023-07-27-00002 du 27 juillet 2023 pour ouverture d'une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présenté par la société ELICIO FRANCE pour l'exploitation d'un parc éolien, composé de quatre aérogénérateurs sur les communes de SAINT-LACTENCIN et de VILLEDIEU SUR INDRE ;

Considérant que conformément à l'article R. 181-38 du Code de l'Environnement, le Conseil Municipal doit faire connaître son avis au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture de l'enquête soit au plus tard le 6 novembre 2023.

Considérant que l'enquête publique se déroulera du mercredi 20 septembre au vendredi 20 octobre 2023.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que celui-ci est appelé à émettre un avis sur ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par Vote : POUR 00 voix, CONTRE 09 voix, ABSTENTION 00 voix

D'émettre un avis **DEFAVORABLE** sur la demande formulée par Elicio France SAS, dont le siège social est 30, Boulevard Richard Lenoir – 75011 PARIS, afin d'exploiter un parc éolien composé de quatre aérogénérateurs sur le territoire des communes de Saint-Lactencin et Villedieu sur Indre.

Le Maire,
Thierry LOGIE



Le Secrétaire,
Francis SEGUIN